MISSIONS

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents dans leur travail.
- Contribuer à l'amélioration des **conditions de travail.**
- Veiller à l'observation des **prescriptions légales** prises en ces matières.

Le CHSCTD est compétent pour connaître toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels des écoles et des EPLE et des établissements relevant de l'éducation nationale qui se trouve sur son domaine territorial de compétences.

Le CHS-CT doit être consulté notamment sur tout projet d'aménagement modifiant les conditions de santé et de sécurité ainsi que les conditions de Travail.

ACTIONS

- analyse et suivi des observations inscrites dans le registre santé et sécurité au travail, des rapports d'inspections de l'ISST, et des bilans annuels des médecins de prévention,
- émettre des **avis écrits et votés en séance**, et suivre leur mise en œuvre.
- effectuer des **visites d'établissement** contribuant à la protection de la santé et à l'amélioration des conditions de travail,
- procéder à une **enquête** à l'occasion de chaque accident de service, de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- faire appel à un expert agréé chaque fois que nécessaire,

analyse des risques
 professionnels et propositions
 d'actions de prévention et
 d'amélioration des
 conditions de travail

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail

CHS-CT

est une instance représentative des personnels de l'Éducation Nationale.

Loi 84-16 du 11 janvier 1984 (article 16- Décret 82-453 du 28 mai 1982)

Les CHS-CT interviennent

au niveau **ministériel** (CHS-CTMEN), au niveau **académique** (CHS-CTA), au niveau **départemental** (CHS-CTD).

COMPOSITION

Le CHS-CTD de Saône et Loire est composé - de 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants des personnels.

- de plusieurs membres : l'inspecteur santé et Sécurité au travail (ISST), les médecins de prévention, le conseiller de prévention départemental,
- l'instance est présidée par l'IA-DASEN assisté par la Secrétaire Générale, référent sécurité.

ACCES AU REGISTRE SST

La connexion au registre SST se fait à partir du **PIA**, onglet **METIERS**, puis **SST**. La connexion s'établit avec les identifiants de messagerie.

Les agents des collectivités peuvent se rapprocher de l'assistant de prévention, du chef d'établissement, ou d'un membre du CHSCT pour accéder au registre.

CONTACTS

FSU

Mme Eponine MILER secrétaire élue du CHS-CTD 71 sst-sec71@ac-dijon.fr

Mme Aude BONNOTTE

Aude. Quemeneur@ac-dijon.fr

Mme Christine CANON
Christine.Canon@ac-dijon.fr

M. Philippe DUCHATEL Philippe.Duchatel@ac-dijon.fr

M.Samuel MORNET
Samuel.Mornet@ac-dijon.fr

M.Philippe BERNARD Philippe.Bernard@ac-dijon.fr

UNSA Éducation

Mme Nadège BUGUET Nadege.Buguet@ac-dijon.fr

M.Jean Charles BAY LAPLANTE jean-charles.bay-laplante@ac-dijon.fr

Mme Nicole MELINE Nicole.Meline@ac-dijon.fr

Mme Ophélie BLANC Ophelie.Blanc@ac-dijon.fr

FNEC-FP-FO

M. Nicolas MARILLER
Nicolas.Mariller@ac-dijon.fr

M.Philippe VADOT Philippe.Vadot@ac-dijon.fr

SGEN-CFDT-Bourgogne